

**PREMIER CONCOURS DE CHANT**

**OUVERT AUX ADULTES & ENFANTS**

**SUIVI DE CONCERTS DE CÉLÉBRITÉS**

**PALAIS DES SPORTS ET DES SPECTACLES  
U PALATINU À AJACCIO**

**03 & 04 MARS 2017**

**RÈGLEMENT**



#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

La première édition du concours de chant de variété « Il était une voix en Corse », organisé par l'association « Il était une VOIX en Corse » est ouvert à la catégorie interprètes âgés au minimum de 7ans, à la catégorie auteur-compositeur et à la catégorie chant polyphonique.

#### **ARTICLE 2**

Date et lieu du concours : Le concours aura lieu le 03 et 04 Mars 2017 au Palatinu d'Ajaccio.

#### **ARTICLE 3**

Inscription et dépôts de candidature : La fiche d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site internet [www.iletaitunevoixencorse.fr](http://www.iletaitunevoixencorse.fr)

Pour qu'une inscription soit validée, il est impératif de renvoyer à l'adresse suivante : « Il était une VOIX en Corse » - Chemin de Ranuchietto - 20167 MEZZAVIA, les éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie par la main du candidat et de son représentant légal (pour les catégories Enfants / Ados);
- Une photocopie de la pièce d'identité du candidat et celle de son représentant légal (pour les catégories Enfants / Ados);
- Une enveloppe affranchie à l'adresse du candidat;
- Une clé USB contenant le play back de la chanson que le candidat présentera au concours (Le jury interrompra le candidat durant l'audition au moment qu'il jugera opportun)

Le nombre de participants étant limité à 150, une délibération sera effectuée si le nombre de candidatures est supérieur.

Les inscriptions sont ouvertes du 10 Novembre 2016 au 15 Février 2017.

#### **ARTICLE 4**

Les chansons : Chaque candidat devra envoyer par clé USB la chanson qu'il souhaite présenter au concours. La clé USB devra contenir la chanson coupée à 2 minutes, et la chanson « complète ». Ne seront diffusés lors du concours, que les playbacks achetés légalement sur des sites spécialisés. Le candidat ou son représentant légal est responsable pour les bandes-son transmises. En la circonstance, l'association « Il était une VOIX en Corse » décline toute responsabilité pour les bandes-son téléchargées illégalement. Les playbacks extraits de Youtube (ou équivalent) ne sont pas acceptés.

#### **ARTICLES 5**

Le déroulé du concours : Les candidats devront se rendre sur place à l'heure indiquée sur l'accusé de réception de leur inscription.

5.1 L'audition-sélection : Les candidats présenteront dans un premier temps, dans la catégorie choisie, leur chanson coupée à 2minutes. Seront pris en compte par le jury la qualité vocale des candidats, l'interprétation et l'expression scénique. Suite à cette première audition, le vendredi après-midi, les candidats seront sélectionnés par catégorie pour participer à la finale se déroulant le vendredi 03 Mars 2017 à 20h30.

5.2 La finale : Les candidats sélectionnés à l'issue de l'audition-sélection, interpréteront leur chanson « non coupée ». Les membres du jury établiront un classement selon plusieurs critères : Interprétation/Expression scénique, Maîtrise de la voix. À la fin de la finale, le Président du jury désignera le (la) gagnant(e) de chaque catégorie, selon les notes attribuées à chaque candidat.

#### **ARTICLE 6**

Le jury : Les votes du jury sont irréfutables et sans recours. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Les membres du jury, n'étant pas des contractuels, ils peuvent être remplacés au dernier moment.

#### **ARTICLE 7**

Les prix : Des maquettes en studio d'enregistrement, coaching de chant, stage de danse, shooting photos, billet d'avion, matériel de sonorisation, première partie d'artistes (I MUVRINI, etc...), plateau Télé et de nombreux autres cadeaux offerts par nos partenaires.

#### **ARTICLE 8**

Responsabilité : L'association Il était une VOIX en Corse décline toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels des candidats, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Palatinu. Ladite association ne peut être tenue pour responsable en cas de dommages ou vols éventuels de véhicules garés sur les parkings alentours ou sur la voie publique. L'organisateur peut refuser l'accès à toute personne ayant un comportement agressif ou anormal, ainsi qu'à toute personne visiblement alcoolisée ou droguée.

#### **ARTICLE 9**

Remboursement : Les frais de séjour sont à la charge totale des candidats. Il ne peut être demandé à l'organisateur, quel qu'en soit le motif, le remboursement, total ou partiel, des frais d'inscription si l'un des candidats ne peut pas participer à l'événement.

Le concours peut être annulé par l'organisateur pour cause d'événements de forces majeures et imprévisibles ou de trop faible fréquentation. Dès lors, les frais d'inscription seront remboursés aux candidats.

#### **ARTICLE 10**

Validité du règlement : Ce règlement à une validité annuelle. Il peut être modifié et adapté à tout moment sans préavis. Le fait d'adresser une fiche d'inscription à l'association Il était une VOIX en Corse, vaut acceptation intégrale du règlement de la part du candidat ou de son représentant légal.